

SEANCE DU 04 septembre 2025

Convocation du 28 août 2025

L'An Deux Mil vingt-cinq le quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ETABLES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la Présidence de M. Pascal SEIGNOVERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : SEIGNOVERT Pascal, TRACOL Cécile, LONGUEVILLE Hervé, DESBOS Jean-François, ASTIC Michel, BENASSY Marie-Pierre, DE MONTGOLFIER Bernard, GUERIN Yannick, JOLLIVET Céline, POULLENARD Isabelle, SASSOLAS Elisabeth

ABSENTE : MINODIER Stéphanie (excusée)

SECRETAIRE : DE MONTGOLFIER Bernard

Le PV de la séance du 27 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Réalisation d'un emprunt pour la réfection toiture bâtiment multifonctions 27/2025

Monsieur le Maire fait le point sur le montant des travaux pour la réfection de la toiture du bâtiment multifonctions au 285 rue du Château et informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de souscrire un emprunt. Il présente les propositions de financement des différents établissements financiers consultés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE de** contracter auprès de la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST, un emprunt de 70 000.00 € destiné au financement des travaux de réfection de la toiture du bâtiment multifonctions au 285 rue du Château selon les caractéristiques suivantes :
 - . Objet : financement d'investissement
 - . Montant du capital emprunté : 70 000 €
 - . Durée d'amortissement : 120 mois
 - . taux d'intérêt : 3.36 %
 - . Périodicité retenue : *semestrielle*
 - . Remboursement anticipé : *possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)*
 - . Frais de dossier : 100 €

Demande subvention au Département - divers travaux d'entretien sur bâtiments communaux **28/2025**

Monsieur le Maire présente au conseil les devis des différentes entreprises pour des travaux sur les bâtiments communaux. Ces travaux concernent :

- . Installation au cimetière de 15 nouvelles cavurnes
- . Remplacement des vélux sur 2 logements à la rés des champs ainsi qu'au gîte communal
- . Remplacement de la porte d'entrée de la salle communale
- . Sonorisation de la salle Sully
- . Installation d'une caméra supplémentaire à l'aire de loisirs

Le montant prévisionnel pour la réalisation de ce projet est estimé à 30 491.37 € ht.

Monsieur le Maire indique que ce projet pourrait rentrer dans le cadre des aides du Département « Soutien à l'investissement local » au taux de 40 % ;

Monsieur le Maire propose de mettre en place le plan de financement suivant :

- . Département : 40 % subvention soit 12 196.55 €
- . Autofinancement : le reste à charge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** l'aide auprès du Département pour la réalisation de cette opération d'un montant de 30 491.37 € ht soit 40 % subvention soit 12 196.55 €
- **DEMANDE** la mise en place des procédures réglementaires.

Décision modificative n°2

29/2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2025 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires ci-après.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

26	Acquisition matériel informatique	
21841	Matériel de bureau et mob	5 040.00
41	Salle polyvalente	
2158	Autres inst mat et outillage	4 860.00
60	Réfection toiture bâtiment mutiusages	
2313	Construction	- 9 900.00
	TOTAL dépenses	0 €

Avis PLH - Arche Agglo

30/2025

Vu l'article L302-2 du Code de la construction et de l'habitation et R 302-1 et suivants portant sur la procédure de validation du PLH,

Vu la délibération n°2025-423 en date du 2 juillet 2025 arrêtant le projet de PLH 2026-2031, le projet est soumis pour avis aux 41 communes membres d'ARCHE Agglo, ainsi qu'au SCOT du Grand Rovaltain.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) constitue l'outil stratégique de planification de la politique communautaire en matière de logement pour les six prochaines années. Dans un contexte de tension du marché immobilier, de raréfaction du foncier, de transition écologique

et de mutation des besoins sociaux, ce PLH actualisé se présente comme un levier fondamental pour traduire le projet de territoire.

Le PLH s'applique aux documents d'urbanisme des communes en termes de compatibilité.

Le projet de PLH ainsi présenté prend en compte le rapport de compatibilité avec le SCoT du Grand Rovaltain approuvé en octobre 2016.

Le projet de PLH 2026-2031 se compose d'un diagnostic, d'un document d'orientations stratégiques traduites en 19 actions opérationnelles :

Orientations	Actions
Orientation 1	Action n°1 : Développer des outils de dialogue pour tendre vers un urbanisme négocié
	Action n°2 : Mobiliser l'outil fiscal pour créer une enveloppe intercommunale
Orientation 2	Action n°3 : Favoriser la densification de la production nouvelle tout en préservant le cadre de vie
	Action n°4 : Partager la stratégie foncière et d'aménagement pour assurer la conduite opérationnelle des objectifs du PLH
Orientation 3	Action n°5 : Poursuivre l'accompagnement au développement des opérations de logements locatifs sociaux,
	Action n°6 : Accompagner le maintien à domicile et proposer une offre pour les seniors et les personnes en perte d'autonomie
	Action n°7 : Assurer une offre diverse et adaptée pour les jeunes ménages
	Action n°8 : Répondre aux besoins en logements des saisonniers
	Action n°9 Mieux répondre aux besoins des gens du voyage
Orientation 4	Action n°10 : Renforcer les actions en direction des ménages les plus précaires
	Action n°11 : Massifier la rénovation énergétique du parc de logement privé
	Action n°12 : Réinvestir une partie de la vacance structurelle
	Action n°13 : Lutter contre l'habitat indigne
	Action n°14 : Poursuivre et renforcer le rôle d'accueil, d'information et de conseil d'Arche Agglo
	Action n°15 : Rénover le parc communal
Orientation 5	Action n°16 : Redynamiser le parc de logement en centre ancien
	Action n°17 : Piloter et animer le PLH
	Action n°18 : Développer le rôle d'appui d'Arche Agglo auprès des communes
	Action n°19 : Construire le dispositif d'observation

Après avoir pris connaissance du projet de PLH 2026-2031, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis FAVORABLE

La Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche propose l'opération « Lire et faire lire » pour développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle avec les enfants des écoles par l'intervention de retraités bénévoles. Cette opération a été mise en place depuis l'année scolaire 2025/2026. Le renouvellement de cette opération est proposé, une nouvelle convention doit être signée.

Une participation forfaitaire annuelle aux frais de fonctionnement de 140 € est demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la FOL de l'Ardèche pour l'année scolaire 2025/2026
- **S'ENGAGE** à verser la participation de 140 €.

DIVERS

► **Défense incendie à Champjean**

Lors du dernier conseil municipal, il avait été évoqué l'organisation d'une rencontre avec les riverains du quartier de Champjean afin de leur présenter le projet d'installation d'une défense incendie.

À l'issue de cette réunion, le choix de l'implantation de la bêche incendie a été arrêté.

Il a été convenu qu'une partie de la parcelle ZR n°86 sera acquise par la commune, au prix de 0,40 € le m², le reste de la parcelle étant acheté par un propriétaire riverain.

Les frais de géomètre afférents à cette opération seront partagés en trois parts égales.

► **Agence postale**

Arche Agglo a recruté un nouvel agent pour l'agence postale. Ces horaires sont le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 11h30.

► **Installation de boîtes aux lettres pour les associations**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un bloc de 8 boîtes aux lettres sera prochainement installé sur la place de la mairie à proximité du transformateur électrique. Ces boîtes aux lettres seront mises à disposition des associations de la commune.

► **Aménagement d'une parcelle au quartier Chaveroche pour la mise en place d'une plateforme de déchets verts**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une entreprise interviendra prochainement pour procéder au débroussaillage de la parcelle concernée. Cette intervention sera réalisée en même temps que l'opération de broyage des déchets verts prévue sur la parcelle voisine. Le coût de l'intervention sera facturé sur la base d'un tarif horaire.

► **Aménagement d'un trottoir - RD532 à la Croix du Fraysse**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une rencontre a eu lieu le 14 août dernier avec les services du Département afin de présenter leur projet de création de trottoirs à la Croix du Fraysse. Le projet d'aménagement s'étend de la parcelle de Monsieur Gérard XAVIER jusqu'à la propriété de Monsieur Marcel JOSEPH. Concernant la variante avec le trottoir

"raccourci", et suppression des bordures au niveau de l'arrêt du bus, le projet sera présenté en commission le 23 septembre prochain. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 48 275 € ht avec une prise en charge par le Département.

► **Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial et de Services (SDUCS)**

Le SDUCS est un document de planification stratégique qui vise à coordonner l'implantation des commerces et services. Il sert à orienter les décisions de la collectivité en matière d'aménagement commercial. Une présentation avait été faite en conseil d'agglomération en juin dernier. Le SCOT souhaite disposer de l'avis de ses EPCI afin de valider ce document cadre lors du comité de pilotage qui se tiendra mi-octobre.

La commune a demandé que soit pris en considération l'offre commerciale et médicale diversifiée déjà existante sur son territoire et qu'il apparaisse nécessaire d'en établir un recensement afin d'en assurer une meilleure connaissance et une valorisation auprès des habitants comme des usagers extérieurs.

► **Résidence des Champs - Remplacement des chaudières gaz**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un devis a été demandé pour l'installation de radiateurs électriques à la Résidence des Champs, en remplacement des chaudières au gaz. Le coût de l'opération est estimé à **2 322 € par appartement**. Le Conseil décide d'attendre la fin de vie des chaudières existantes avant d'engager le remplacement.

► **Nouveau correspondant du Dauphiné Libéré**

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Bernard MAGNOULOUX, domicilié à Saint-Victor, est désormais le nouveau correspondant du journal *Le Dauphiné Libéré*.

► **Dates des prochaines élections municipales**

Les prochaines élections municipales en France auront lieu selon le calendrier suivant :

- Premier tour : dimanche 15 mars 2026
- Second tour (le cas échéant) : dimanche 22 mars 2026

► **Exercice d'entraînement - Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'Arche Agglo propose l'organisation d'un exercice d'entraînement afin de tester les procédures du Plan Communal de Sauvegarde et de permettre aux élus de mieux s'approprier le document.

Un scénario de crise simulée sera retenu pour cet exercice, qui se déroulera le **samedi 29 novembre prochain**.

Conseil du vendredi 04 septembre 2025

SEIGNOVERT Pascal	
DE MONTGOLFIER Bernard	